EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 février 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf février deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 février 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Isabelle LAVEST à Christine DULAC-ROUGERIE, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pierre MIQUEL à Magali GALLAIS, Florent NARANJO à Marianne MAXIMI, Nicole PRIEUX à Sylviane TARDIEU**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE**

Absent(e)s : **Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Madame Valérie BERNARD arrive pendant la présentation de la question N° 2 (fin du pouvoir donné à Madame Cécile AUDET).

Rapport N° 17

AVENANT AU CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC PUBLIC

Le Conseil Municipal du 23 juin 2017 a autorisé Monsieur le Maire à signé un contrat de coopération public public, jusqu'en décembre 2018, avec le Centre Pompidou, afin de créer à Clermont Ferrand un Centre d'initiation à l'Art pour la Petite Enfance.

Ce projet s'inscrit à la croisée de 3 ambitions fortes pour la Ville qui ont permis de nourrir la réflexion collective :

- Ville apprenante
- Ville à hauteur d'enfant
- Capitale européenne de la culture en 2028.

A l'issue de nombreuses séances de travail avec les 4 directions concernées par le projet au sein de la Ville de Clermont-Ferrand (animation, culture, enfance et petite enfance), de rencontres avec les principaux acteurs du territoire, d'échanges sur la base de projets similaires ou approchants en France et à l'étranger et d'une rencontre de 2 jours au Centre Pompidou avec 25 acteurs Clermontois, il ressort que le futur Centre d'initiation à l'art pour les 0/6 ans, est aujourd'hui une ambition et un engagement pour la Ville de Clermont-Ferrand afin :

- d'être acteur d'une ville à hauteur d'enfant, en réseau et en partage (l'enfant est au cœur du dispositif) ;
- d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles formes de transmission ;
- de préparer l'avenir par les arts et la culture dans un monde en mouvement (accompagner la citoyenneté de demain, l'ouverture et la curiosité au monde, l'empathie et la créativité) ;
- de favoriser la relation par des moments de partages entre enfants et entre adultes/enfants ;
- d'éveiller les 5 sens de l'enfant par la création.

Le futur Centre d'Initiation à l'Art reposera donc sur une ouverture à tous les domaines artistiques (geste, parole, visuel, sonore, …), le croisement des arts avec d'autres disciplines telles que le sport, la science, …, l'appréhension du monde par la démarche sensible, le « faire » (au cœur de la pratique mais également ensemble, entre enfants, en famille et ou avec d'autres adultes), dans la rencontre directe avec des artistes et

des créateurs, dans l'apprentissage permanent et itératif qui interroge les pratiques de transmission mise en œuvre au quotidien et dans l'exploration.

Par conséquent, le futur équipement devrait comprendre :

- des temps événementiels, en rendez-vous, pour des spectacles, des conférences professionnels et à destination des familles ;
- des temps de programmation pluridisciplinaires adaptée aux trois publics : famille, scolaire et professionnel ;
- des temps de programmation croisées artistes et associations et institutions partenaires ;
- des espaces et une programmation conçus sur les spécificités de la petite enfance ;
- des espaces d'ateliers et d'exposition-atelier co-conçus et co-animé avec des artistes ;
- des espaces d'accueil pour échanger entre parents ou entre professionnels et adultes ;
- des temps de résidences d'artistes européens in situ et en ville, participant aux actions programmées et à la recherche ;
- des temps de formation continue pour l'ensemble des professionnels;
- des temps de partage d'expériences pour la recherche-action ;
- des outils éditoriaux à destination des parents ;
- des outils simples et efficaces conçus par des artistes qui pourront être utilisés par les parents, les animateurs scolaires, les professionnels de la petite enfance, ….

En 2018, La Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Pompidou, conformément au contrat signé, proposent de poursuivre ce travail, sous forme de 6 workshops sur 8 jours répartis sur l'année, avec remise de livrables écrits, autour des axes suivants :

- Elaboration de l'offre et des propositions d'actions du Centre d'Initiation à l'Art ;
- Réalisation du schéma fonctionnel du Centre en termes d'espaces et de fonctionnement ;
- Modélisation organisationnelle et budgétaire du Centre ;
- Enrichissement des cahiers des charges (*projet artistique et scientifique,* travaux, *architecture, RH, communication*…) réalisés par les services de la ville ;
- Visite d'espaces pressentis sur la ville et recommandations pour l'implantation ;
- Participation (*si le projet atteint ce stade en 2018*), au jury » de sélection pour le choix du maître d'œuvre de l'opération.

Ce travail se traduira également par la tenue de 3 comités de pilotage ou réunions institutionnelles.

De plus, il est envisagé de faire exister ce futur équipement au travers de temps fort, événementiels, qui toucheront et mobiliseront les professionnels de la petite enfance, des artistes qui se tiendront en « hors les murs » dans des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants ou dans les Réseaux d'Assistantes Maternelles, les établissements scolaires, les Musées, les Centres d'animation socioculturels, Il s'agira d'événements labellisés et portés par les acteurs du territoire et les artistes locaux et nationaux.

Par conséquent, il est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessous qui permettra de poursuivre cette coopération avec le Centre Pompidou afin de finaliser le cahier des charges du futur Centre d'Initiation à l'Art.

AVENANT AU CONTRAT DE COOPÉRATION PUBLIC PUBLIC

ENTRE :

LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU

Etablissement public national à caractère culturel, dont le siège est à Paris - 75191 Cedex 04, représenté par son Président, Monsieur Serge LASVIGNES

Ci-après dénommé « Le Centre Pompidou »

D'une part,

ET :

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Olivier BIANCHI, demeurant en cette qualité, 10 rue Philippe Marcombes – 63000 Clermont-Ferrand et agissant en vertu d'une délibération en date du 04 avril 2014.

Ci-après dénommée » La Ville de Clermont-Ferrand »

D'autre part,

Ci-après désignés individuellement par « Partie » et collectivement par « les Parties »,

ARTICLE 1 - OBJET

Conformément à l'ARTICLE 9- DURÉE DU CONTRAT du Contrat Public Public de Coopération signé le 6 juillet 2017 entre la Ville de Clermont- Ferrand et le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, il était précisé que le programme de l'année 2018 ferait l'objet d'un avenant, signé des parties, à l'issue de la délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 – PROGRAMME

Le programme des actions proposées pour l'année 2018 est détaillé en Annexe 1 jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur le 1er janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2018.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'ORGANISATION

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le financement versé par la Ville de Clermont- Ferrand pour l'année 2018 conformément au budget détaillé en ANNEXE2 et en particulier au poste intitulé « Ressources humaines, expertises » qui y figure, pourra être consacré jusqu'à 84 % au recrutement par le Centre Pompidou du chef de projet et du chargé de production mentionnés au point 3.2 du contrat initial, pour une durée maximale de 1 an et dans la limite de 1 emploi équivalent temps plein annuel travaillé au total. Aucun surcoût ne pourra être facturé à ce titre pour l'année 2018 par le Centre Pompidou à la Ville de Clermont- Ferrand.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville de Clermont- Ferrand affecte à cette seconde phase de conception et construction du projet qui fait l'objet du présent avenant pour l'année 2018.

Ce budget comprend la prise en charge financière à prix coûtant du Programme conçu par le Centre Pompidou et correspondant à la somme totale de 55 196€ exonérée de TVA (le Budget détaillé du programme est joint en Annexe 2 du présent Avenant).

Ce montant est facturé par le Centre Pompidou à la Ville de Clermont- Ferrand selon le calendrier suivant :

* 50% soit la somme de 27 598€ à la signature de l'Avenant
* 50% restant en octobre 2018

Les versements sont effectués sur présentation de la facture correspondant à chaque échéance et dans les trente (30) jours à compter de sa réception, par virement bancaire sur le compte ouvert par l'agent comptable du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou responsable des encaissements selon les coordonnées ci-après :

Identifiant national de compte bancaire - RIB
Code banque Code guichet N° de compte Clé RIB Domiciliation
10071 75000 00001005175 75 TPPARIS RGF
Identifiant international de compte bancaire - IBAN
IBAN (International Bank Account Number)
BIC (Bank Indentifier Code)
FR76 1007 1750 0000 0010 0517 575 TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :
A/C CNAC G POMPIDOU CENTRE NAT ARTS CULTURE

ARTICLE 6 – PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

L'Avenant est constitué du présent document et de ses deux annexes qui en font partie intégrante :

- Annexe 1 : Programme de l'année 2018
- Annexe 2 : Budget détaillé du Programme 2018

Fait à Clermont- Ferrand, le ../../2018
Fait en deux exemplaires originaux :

Olivier BIANCHI **Le Maire** **Ville de Clermont-Ferrand**	**Serge LASVIGNES** **Le Président du Centre National d'Art et de** **Culture Georges Pompidou**

ANNEXE 1

PRE-PROGRAMME -2018/CONCEPTION

Création de l'équipement CIA (nom provisoire)

6 workshops soit 8 jours répartis en 2018 à Clermont- Ferrand

Comprenant :

- Cahier des charges du CIA et programmation fonctionnelle de l'équipement
- Modélisation organisationnelle et budgétaire
- Enrichissement des cahiers des charges rédigés par la Ville
- Participation au jury de sélection pour création du lieu
- Visite des espaces pressentis et recommandations pour implantation
- 1 journée avec les acteurs du territoire pour partager le projet collectivement

Livrables : synthèse de chaque workshop

3 comités de pilotage ou réunions institutionnelles soit 3 jours en 2018 à Clermont-Ferrand

- FRAIS ENGAGES PAR LE CENTRE POMPIDOU 55196€ NETS

INTERVENANTS

Agents du Centre Pompidou :
- Directeur adjoint, Chef de service de la Médiation Culturelle
- Responsable Hors les Murs
- Chefs de projets
- Chargée de production régie
- Responsable de la Communication
- Responsable juridique du Centre Pompidou

* Expertises extérieures ciblées : personnalités exemplaires, artistes impliqués, architectes...

* La Responsable de l'École PRO du Centre Pompidou accompagnera l'ensemble de l'action.

ANNEXE 2

PRE – PROGRAMME 2018- Création de l'équipement CIA (nom provisoire)

	Unité	Nombre unité	Coût unitaire	Total
Ressources humaines expertises				
1 directeur de projet	jour	22	497€	10934€
1 chef de projet et chargé de production	jour	44	355€	15620€
Expertises spécialisées internes Centre Pompidou	jour	6	497€	2982€
Expertises spécialisées externes	jour	6	600€	3600€
Sous total expertises et ressources humaines		**78**	**1949€**	**33136€**
Missions et déplacements				
SNCF/pers	Aller/Retour Paris/Clermont	38	300€	11400€
Nuitée/pers	nuitée	6	150€	900€
2 repas/pers	jour	44	40€	1760€
Sous total frais de mission		**88**	**490€**	**14060€**
Matériels				
Forfaitaire/workshops et COPIL	Forfait	9	500€	4500€
Sous total matériels			**500€**	**4500€**
Espaces au Centre Pompidou				
Salons du Musée	jour(tarifs privatisation 9000€)	1	1500€	1500€
Ateliers pour enfants	jour(tarifs privatisation 7000€)	1	1000e	1000€
Studio	jour(tarifs privatisation 7000€)	1	1000€	1000€
Sous total espaces Pompidou		**3**	**3500€**	**3500€**
Total pré-programme 2018/conception				**55196€**

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI